

NON A LA DEJUDICIARISATION

- * NON au Justiciable qui paie son « juge » et achète son divorce chez le notaire !
- * NON à la privatisation de la Justice au profit exclusif des plus riches !
- * NON aux sanctions administratives sans possibilité de se défendre pour les délits routiers !
- * NON à la dépenalisation des infractions financières les plus graves !
- * NON aux lois pénales qui aggraveraient sans jugement les condamnations déjà prononcées !

NON A TOUT CE QUI NE GARANTIT PAS LES DROITS DES CITOYENS, QUEL QUE SOIT LEUR STATUT SOCIAL.

L'AVOCAT EST LE DEFENSEUR NATUREL DES DROITS DU CITOYEN, LE JUGE LEUR SEUL GARANT

Monsieur le Préfet,

Les Avocats au Barreau du Val d'Oise sont en grève depuis le 19 décembre 2007 selon des modalités régulièrement arrêtées en Assemblée Générale.

Notre grève est motivée notamment par les différents projets gouvernementaux tels que :

- * « l'idée » consistant à confier aux notaires les divorces par consentement mutuel « simples » ;
- * les réformes pénales récentes et celles annoncées ;
- * la dépenalisation du droit des affaires ;
- * la systématisation des sanctions administratives pour les délits routiers au lieu des sanctions pénales ;
- * la suppression du juge dans le contentieux du surendettement et, plus généralement :

- Ø Toutes les mesures consistant à privatiser la Justice ;

- Ø Toutes les mesures consistant à déjudiciariser, notamment au profit de l'Administration.

Notre barreau, comme tous les Avocats Français, souhaite contribuer à la mise en œuvre d'une réforme de la Justice qui réponde aux besoins de nos concitoyens et fasse preuve de modernisme autant que d'efficacité.

Cela nécessite de favoriser l'accès au Droit de tous nos concitoyens, ce qui implique une refonte totale du système actuel de l'aide juridictionnelle.

Cela doit aussi conduire à l'élargissement des domaines d'intervention de l'Avocat, garant de l'égalité des chances de tous devant la Loi.

En votre qualité de Représentant de l'Etat au plus haut niveau dans notre département, il nous semble aussi élémentaire qu'indispensable de vous rencontrer afin de vous exposer de vive voix la particularité de la situation que nous connaissons actuellement.

Une délégation restreinte de notre Barreau se tient à cet effet, à votre disposition aux jour et heure qui vous conviendront.

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à la présente,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de notre haute considération.